

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Subventions de fonctionnement à deux associations et un établissement de santé œuvrant dans le domaine de la santé publique et de la prévention sanitaire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a en charge une mission importante et prioritaire de prévention en matière de santé publique et soutient de nombreuses structures associatives travaillant dans ce domaine.

Ce rapport propose de soutenir financièrement les associations Autres regards et InterCAMSP œuvrant dans le domaine de la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du dépistage du handicap précoce, et l'institut Paoli-Calmettes qui œuvre dans le domaine de la lutte contre les cancers.

- L'association Autres regards travaille en étroite collaboration avec les services de la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique et souhaite pérenniser ses actions : la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles (notamment le virus de l'immunodéficience humaine) ainsi que l'accès aux soins et l'accès aux droits et à la citoyenneté pour les personnes prostituées.

Elle assure également des missions d'information. Elle joue un rôle d'interface entre ces personnes particulièrement marginalisées et l'ensemble des services de droit commun (sociaux, médicaux et administratifs). L'association dispose d'un local dans le 5ème arrondissement de Marseille qui présente une capacité d'accueil en file active de 600 personnes par an.

Le Département propose d'allouer à cette association une subvention de 31 405 € pour l'année 2020, du même montant qu'en 2019, afin de pérenniser son action.

- L'association pour la recherche, la formation, le développement des échanges et de l'informatique en action médico-sociale précoce (InterCAMSP) a pour objectif la promotion de toute réflexion et de toute recherche concernant les missions de prévention, de dépistage précoce et de prise en charge des bébés, enfants et jeunes adultes, en difficulté de développement ou handicapés.

Elle soutient les centres d'action médico-sociale précoce et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, organise un travail d'échanges, d'évaluation et de recherche, formation et d'évolution des pratiques et assure un soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap conduite par l'agence régionale de santé ;

L'objet de cette association s'intègre pleinement dans la politique de prévention de la santé du Département, qui propose d'allouer à cette association une subvention de 15 000 € pour l'année 2020, du même montant qu'en 2019, afin de pérenniser son action.

- Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers et y participe au-delà de ses obligations réglementaires comme la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales l'y autorise. Le choix est de poursuivre cet engagement par voie de convention avec l'Etat.

A ce titre, il est proposé de soutenir financièrement l'activité de dépistage oncogénétique et de médecine prédictive en cancérologie de l'IPC.

En 2020, l'IPC envisage de :

- renforcer ses actions dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2018-2022 ;
- maintenir ses orientations de développement du département d'anticipation et de suivi du cancer ;
- proposer des circuits innovants en oncogénétique assurant cinq jours sur sept une permanence au service des patients des médecins de l'IPC ;
- mener des actions de prévention multi-supports auprès des jeunes ;
- améliorer le taux de diagnostic précoce des populations et la diffusion de la médecine prédictive ;
- consolider la position régionale de l'IPC comme établissement assurant une expertise sur les parcours coordonnés de dépistage et de prévention des personnes concernées par le haut risque de cancer.

En 2019, les équipes de l'IPC ont assuré un nombre de consultations d'oncogénétique et de tests génétiques pour 100 000 habitants au-dessus du seuil national. En 2020, ces objectifs seront maintenus.

Le Département propose d'allouer une subvention de 400 000 € à l'IPC dans le cadre de son activité de dépistage des cancers pour l'année 2020, du même montant qu'en 2019, afin de pérenniser son action.

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir les trois projets présentés dans le tableau en annexe, par le biais de trois subventions de fonctionnement pour un montant total de 446 405 €

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de trois conventions conformément aux modèles types approuvés par délibération n° 28 de la Commission permanente du 8 février 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL